

## **Conseil de quartier du Plateau Mercredi 27 mai 2015**

### Principaux points évoqués

#### **1/ Présentation du Conseil citoyen**

Ce point fait suite à la présentation lors du précédent conseil de quartier (06-02-2015) du Contrat de Ville.

Les conseils citoyens sont une obligation et doivent être représentés dans les instances de pilotage du contrat, ils sont donc un triple rôle : (i) Permettre l'expression des habitants ; (ii) Participer à la co-construction du contrat, à son suivi et évaluation ; (iii) Stimuler l'initiative citoyenne

Il sera composé de 20 membres répartis en 2 collèges

1/ Le collège « Habitants » : 10 membres habitants le quartier prioritaire Grande Borne -Plateau dans le respect de la parité 5 femmes et 5 hommes. Il sera procédé à un double tirage au sort afin de s'assurer à la fois la représentativité et la diversité du quartier en termes d'habitat (logements sociaux, copropriétés, habitat individuel) et de population (originaires ou non originaires de l'Union Européenne)

2/ Le collège « Associations et acteurs locaux » : 10 membres représentant les associations implantées dans le quartier et les acteurs exerçant une activité professionnelle ou non lucrative au sein du quartier. Le collège « associations et acteurs locaux » sera désigné par Monsieur le Maire selon la répartition suivante: 5 représentants d'associations, 2 représentants pour les activités économiques et commerciales, 1 représentant des professions médicales, 1 représentant des établissements scolaires  
Les membres du Conseil citoyen ne pouvant pas être contraints de créer une association, se réuniront en un « collectif ».

Les membres du conseil citoyen exerceront leur mandat sur l'ensemble de la durée du contrat de ville de 2015 à 2020. Le remplacement d'un membre se fera lors d'une démission, d'un décès ou lorsqu'un membre n'habitera plus ou n'exercera plus son activité dans le quartier Grande Borne -Plateau. Le remplacement se fera soit au sein de la liste des suppléants tirés au sort pour le collège « Habitants » sur la liste concernée (électorale ou bailleurs) ou par désignation complémentaire effectuée par Monsieur le Maire.

La ville met à disposition du Conseil citoyen les moyens humains, logistiques et de formation nécessaire au bon fonctionnement du « collectif » dans le cadre du contrat de ville.

La présentation du dispositif de conseil citoyen à la population tel qu'il est fait ce jour en conseil de quartier du Plateau permet d'intégrer l'ensemble des échanges avec les habitants. Alors seulement la reconnaissance de sa composition par délibération du conseil municipal (25 juin 2015) peut avoir lieu.

#### **2/ Bilan d'étape sur les modifications de la ligne de bus DM3**

Depuis février 2015 le transporteur Daniel Meyer a modifié le circuit et la fréquence des lignes DM3A et DM3B, pour des raisons de sécurité essentiellement (la rue Nungesser et Coli pas adapté à la circulation de bus).

Fréquences avant modification de l'itinéraire (septembre 2014)

DM3A : 2 bus sur 3 via l'Envol

DM3B : 1 bus sur 3 via le boulevard Gabriel Péri

Fréquences après modification de l'itinéraire (février 2015)

DM3A : 1 bus sur 3 via l'Envol

DM3B : 2 bus sur 3 via le boulevard Gabriel Péri

Avant l'entrée en vigueur de ces modifications de parcours et d'horaires, la ville s'était engagée à revenir devant les habitants pour en dresser le bilan et tenir compte de leurs observations.

Avec les nouveaux itinéraires le cimetière n'est plus desservi, cependant la rue Lebas voit passer plus de bus que prévu initialement car les 2 lignes passent à cet endroit pour simplifier la compréhension du circuit par les usagers, cependant ces passages plus nombreux occasionnent de nombreuses nuisances sonores et dégradent la chaussée.

Une réunion entre le transporteur, la CALE et la ville est prévue pour analyser les doléances des usagers et améliorer le service.

Les usagers peuvent faire remonter leurs doléances via l'adresse électronique suivante

[contact@transports-daniel-meyer.fr](mailto:contact@transports-daniel-meyer.fr) ou au 01 69 01 00 09

### 3/ Présentation par la CALE du Plan Climat Energie Territoire

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

Il nécessite une mobilisation technique mais aussi des citoyens, des bailleurs des transporteurs des entreprises.

Le PCET établi pour la période 2015-2020, s'est construit à travers des réunions techniques et grâce aux contributions des citoyens lors de réunions de consultation. De novembre 2014 à janvier 2015 il y a eu 7 réunions sur le territoire de la CALE: 4 territorialisées (2 à Viry-Chatillon et 2 à Grigny) et 3 thématiques (Habitat-lutte contre la précarité énergétique, Mobilité et Economie verte-adaptation au changement climatique). Tout ces échanges ont permis la réalisation d'un programme d'environ 40 actions telles que : la mise en place d'un guichet unique d'information aux travaux, poursuite du déploiement de la géothermie, renforcement du plan canicule, diagnostic thermique sur les quartiers hors Programme de Rénovation Urbaine.

Le PCET est en attente de validation par l'Etat et le Conseil Régional

### 5/ Tour d'horizon des préoccupations des habitants dans le quartier

- ◆ Fibre optique : La CALE reprend contact avec le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) pour recontextualiser le cadre technique et juridique afin de préparer la rencontre avec l'opérateur pour évoquer un déploiement rapide de la fibre.
- ◆ Afin de diminuer les nuisances dues aux modifications du circuit des lignes de bus DM3A et DM3B, il est demandé d'étudier la possibilité de mettre la circulation autour de la Place François Mitterrand en sens unique
- ◆ Réfléchir à un autre de stationnement des bus DM3 que sur la Place François Mitterrand qui génère de nombreuses gênes de circulation aussi bien des voitures que des piétons.
- ◆ Les bus du réseau Daniel Meyer en retard au départ de la Place François Mitterrand.
- ◆ Entrée route de Fleury les jardinières ont été consolidées avec du béton car détruites régulièrement, un refleurissement est prévu dans ce secteur.
- ◆ Ilot en béton sur l'avenue du Commandant Barré dangereux pour la circulation
- ◆ Problème de vente et de consommation d'alcool sur la place François Mitterrand qui crée de grandes nuisances (bruit et hygiène), les habitants et les commerçants importunés par les personnes alcoolisées regrettent que la Police Nationale et la Police Municipale ne puissent pas être plus présentes. Il y a une demande à ce que la superette ferme plus tôt à travers la publication d'un arrêté.
- ◆ Grande difficulté de circulation et nombreuses nuisances pour les riverains de la rue Mermoz dues à la circulation des doubles bus de la ligne 402 de TICE
- ◆ L'allée dans la résidence Gai Soleil sera inaugurée le 26 juin
- ◆ Augmentation des incivilités : stationnements gênants, déjections canines. La ville va sortir d'ici peu un guide du bien vivre ensemble
- ◆ Le Moulin de Viry-Chatillon va être réparé par le propriétaire du magasin Leclerc d'ici la fin de l'année

\*\*\*

**Pour tout contact : [conseils.quartier@viry-chatillon.fr](mailto:conseils.quartier@viry-chatillon.fr)**